

Fédération des Elu-es Vert-es et Ecologistes
247 rue du Faubourg Saint-Martin
75010 – PARIS

Monsieur le ministre de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt
78, rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

Objet : demande de rendez-vous concernant l'aide au maintien en agriculture biologique dans le FEADER

Paris, le 9 septembre 2014

Monsieur le Ministre,

L'agriculture biologique est une réponse à des enjeux majeurs dans les domaines de l'alimentation, de l'eau et du climat. Cela justifie pleinement qu'elle progresse dans le paysage agricole et qu'elle bénéficie d'un traitement spécifique.

Considérant l'agriculture biologique comme l'agriculture de référence pour l'avenir, nous partageons avec vous les objectifs affichés dans le projet *Ambition Bio 2017* en particulier :

- le doublement de la part des surfaces en bio d'ici fin 2017 ;
- le développement équilibré et la structuration des filières concernées ;
- la synergie entre les acteurs concernés appuyés par l'Etat et les Régions.

Les axes du programme *Ambition Bio 2017* prévoient de répondre à ces objectifs. Il importe aujourd'hui que les moyens donnés soient en phase avec les besoins.

Les aides à l'agriculture biologique, qu'elles concernent la conversion ou le maintien des producteurs en place, doivent être une priorité. Vous avez voulu, Monsieur le Ministre, donner un signe fort en augmentant significativement leur montant et leur durée.



Une part majeure de ces aides est issue de la Politique Agricole Commune. Elles ont été intégrées au FEADER et sont donc aujourd'hui sous le pilotage des diverses Régions. Dans le même temps, nous constatons que, dans beaucoup de ces collectivités, le financement prévu dans la maquette FEADER concernant l'agriculture biologique ne suffit pas à abonder à la fois la conversion et le maintien en bio : *Il est donc question de diminuer très sensiblement, voire de supprimer, l'aide au maintien.*

Les conséquences de tels choix risquent de plonger l'agriculture biologique dans une crise :

- les exploitants en agriculture biologique, installés depuis plus de cinq ans, se trouveront face à des productions issues de la conversion, réalisées à des coûts inférieurs, puisque davantage subventionnées ;
- les fermes biologiques en place auront de la peine à trouver des repreneurs puisque convertir une ferme conventionnelle sera plus intéressant financièrement ;
- le risque d'un retour à une agriculture conventionnelle à la fin de la période aidée sera d'autant plus important que le niveau des aides peut entraîner des conversions « d'opportunité » (agriculteurs en difficulté, près de la retraite...).

Ces différents facteurs peuvent induire un effet inverse à celui recherché : une crise suivie d'une diminution des surfaces en bio, comme cela avait été le cas au moment des Contrats Territoriaux d'Exploitation (2003 puis 2005).

La structuration des filières de production ne peut se faire dans des conditions d'instabilité des productions et des prix. Le risque de perdre le savoir-faire et les systèmes des agriculteurs bio les plus expérimentés est important.

Nous jugeons pertinente l'idée que chaque Conseil régional puisse adapter ses aides aux conditions particulières de son territoire. *Mais dans le cadre d'une ambition nationale pour l'agriculture biologique, nous nous inquiétons qu'il puisse y avoir des différentiels forts entre les producteurs des diverses régions : cela risque d'accentuer encore les déséquilibres.*

Nous avons bien noté que le crédit d'impôt de 2 500 € par ferme était maintenu, ce qui est une bonne nouvelle pour les productions comme le maraichage ou certaines productions en vente directe. *Nous souhaitons que le passage des aides de minimis à 15 000 € vous conduise à augmenter ce crédit d'impôt jusqu'à son niveau précédent de 4 000 €, ce qui serait une bonne solution pour ces producteurs comme pour les enveloppes FEADER.*

Nous vous demandons également de veiller à ce que les aides pour le maintien de l'agriculture biologique soient de même type dans toutes les Régions. *L'instauration d'un plafonnement de subvention pour la conversion et pour le maintien en bio pourrait éventuellement être une solution, sous réserve qu'il soit étendu à toutes les MAEC.*

Par ailleurs, *nous défendons une dotation « jeune agriculteur » bonifiée pour la reprise d'une exploitation en agriculture biologique.* La transmission des fermes bio pourrait être aussi facilitée en permettant au repreneur de bénéficier d'aides du même montant que celles perçues lors d'une conversion.



C'est pourquoi, monsieur le Ministre, compte tenu de l'urgence et de l'ampleur des enjeux, nous demandons à pouvoir vous rencontrer dans les délais les plus brefs.

Il s'agit de faire en sorte que l'objectif de doublement de la surface en agriculture biologique ne se traduise pas uniquement par une montée en puissance des surfaces converties, mais bien par une combinaison de la préservation des surfaces existantes et d'une croissance des conversions, seule garante de la pérennité de la production.

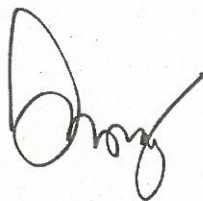
Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour la FEVE,
le président,



Jean-François CARON

Pour la coordination des présidents
des groupes EELV dans les Conseils régionaux,



Alexandra CUSEY
Coprésidente du groupe EELV
Région Rhône-Alpes



Jean DELAVERGNE
Président du groupe EELV
Région Centre

Copie pour information à :

- *Alain ROUSSET, président de l'Association des Régions de France*
- *René SOUCHON, président de la commission agriculture de l'Association des Régions de France*
- *Dacian Cioloș, Commissaire européen à l'agriculture et au développement rural*

